

Festival l'Avenir au Naturel - l'ALBENC – 7 septembre 2025

Francis Odier

Peut-on sauver la démocratie environnementale ?

Avec ce titre de conférence, je m'expose à une remarque préalable qui m'a déjà été faite : *mais comment sauver ce qui n'existe pas ?* Nous verrons, allons-y, merci de votre présence.

Sans surprise, la réponse ne sera ni oui ni non, ni « *ça dépend ...* », mais plutôt « *que pouvons-nous faire ?* ». Et comme il se doit en politique ou en philo, nous aurons à questionner notre sujet, à nous demander qu'est-ce que la démocratie ? En revanche, je ne vais pas discuter les notions d'écologie, d'environnement. Il s'agit d'eau, d'air, d'araignées effrayantes, de sols, d'écosystèmes, de biodiversité et tout ce que nous aimons, les papillons, l'eau du robinet et des ruisseaux, les montagnes, le loup et l'agneau, le blé dont on fait du pain etc.

J'ai proposé cette conférence sur la démocratie environnementale il y a environ 6 mois dans la continuité d'un travail sur les enquêtes publiques qui a débouché sur un livre que je vous recommande évidemment. L'idée initiale de la conférence était d'aborder la démocratie environnementale en partant de ce domaine très concret, réglementé, documenté que sont les enquêtes publiques.

Au fil des mois, et même semaine après semaine, notre festival se rapprochant, j'ai dû faire le constat, sans doute comme vous, que les régressions environnementales s'accroissent, s'aggravent, que c'est toute la démocratie environnementale qui vacille et, plus grave, **c'est la démocratie tout court qui semble proche de l'effondrement**. L'environnement n'est peut-être que le symptôme, le corollaire, de problèmes plus profonds. Ce qui voudrait dire que, pour s'intéresser à l'environnement, à l'écologie, il faut d'abord s'intéresser à la démocratie dans son ensemble, c'est-à-dire à la politique.

Je vais donc parfois élargir le propos, sans perdre l'ancrage environnemental qui est le cœur de ce festival, en esquissant des ponts avec des sujets plus vastes et porteurs d'enjeux colossaux. J'essaierai de rester sur le fil, en équilibre précaire, lucide sur les mouvements en cours qu'ils soient régressifs et affligeants ou réjouissants et porteurs d'espoirs, et parfois tout ça en même temps car les évolutions sociétales sont souvent confuses, ambiguës, difficiles à discerner.

Pour compléter cette introduction, il me faut cadrer un minimum **la démocratie environnementale**.

Pour faire simple, elle couvre d'abord les règles de **droit** (législation, réglementation et jurisprudence), les **institutions**, les **valeurs, pratiques et comportements** autour de ce que l'on peut nommer, faute de mieux, le **dialogue environnemental** : participation, concertation, information, négociation ... Il y a beaucoup de nuances importantes que je ne peux expliciter ici. Le but, théorique, officiel, est d'**impliquer le public** (c'est-à-dire tout le monde, y compris les ados qui ne votent pas et les lobbystes de Bayer et Vinci) dans la **préparation des décisions**, et notamment dans l'instruction des demandes d'autorisation : autorisation de construire, d'aménager, de bétonner, d'élever des animaux, de rejeter dans l'air des résidus gazeux, de détruire des espèces protégées, de chasser, de pomper l'eau dans le sol et dans la rivière, d'extraire des cailloux de la montagne ...

En France, on peut tout faire ... si c'est autorisé et, quand tout va bien du point de vue démocratique, le public, tous les gens intéressés, peuvent dire ce qu'ils en pensent et essayer d'interférer avec l'instruction du dossier par les services compétents dans les préfetures, les ministères ou les collectivités locales.

Pour moi, il y a plusieurs piliers dans cette affaire qui n'est pas qu'un sujet juridique : d'abord, tout ce qui concourt à la production et la diffusion de connaissances et d'opinions : les sciences, les médias, les structures d'éducation, les ONG, les autorités indépendantes, etc ; ensuite, les instances de concertation qui existent à tous les niveaux (CDPNAF, CODERST, CLE, Comités de bassin, CLI, Comité de massif, CNM, CESE...) dont les membres désignés sont, en quelque sorte, les notables de l'environnement ; enfin les EP qui s'adressent vraiment au public, on pourrait dire au peuple. Il y a beaucoup d'autres dispositifs, normés ou non, qui entrent dans ce cadre de « dialogue environnemental ».

Mais la démocratie ne se réduit pas au dialogue avant les décisions. Elle porte aussi, dans l'idéal, sur le **contrôle** et l'**évaluation** de l'application des décisions, ce qui ouvre deux champs démocratiques immenses bien que trop méconnus et encore plus mal aimés que le dialogue environnemental : la **veille environnementale** et la **justice environnementale**. FNE est organisé pour couvrir ces deux champs. Nous avons le dispositif Sentinelles de la Nature pour la veille et un réseau juridique, avec des juristes dans les fédérations départementales ou régionales.

Tout cela est touffu, foisonnant, passionnant ... et aussi lourd, couteux et un tantinet opaque pour qui ne s'y intéresse pas vraiment. Il est donc facile, et les gouvernements successifs ne s'en privent pas, de dénoncer des lourdeurs, redondances, inutilités. C'est la **tentation de la simplification**, tristement célèbre qui est une des origines de cette conférence.

Voici maintenant le moment douloureux où je dois énoncer, sans aucune prétention à l'exhaustivité, les **régressions de ces dernières années**. D'autres ont déjà fait ce travail de recensement. Je m'appuie en particulier sur un excellent rapport de FNE « **Simplification, mon œil !** », avril 2025.

Moins d'évaluation environnementale depuis la création du régime d'enregistrement des ICPE – 2009, loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés. En 2010, création de la procédure d'examen « au cas par cas ». Moins d'étude d'impact, moins d'enquête publique, moins de sollicitation des CODERST. Certains types de projets sont exonérés d'évaluation environnementale : ouvrages de raccordement des installations ENR, projets « d'intérêt national majeur » ... Rehausse de seuils déclenchant l'obligation d'évaluation environnementale pour les projets d'élevage industriel.

Un progrès toutefois : suite aux actions juridiques de FNE, le contrôle de la qualité des études d'impact est confié aux MRAE, autorités indépendantes.

Régressions sur l'enquête publique : en conséquence directe de la diminution des obligations d'évaluation environnementale. Remplacement d'EP par des PPVE – Participation du Public par Voie Electronique sans commissaire enquêteur.

Affaiblissement d'instances consultatives : CODERST, Commissions de sites, ... et moindre sollicitation d'autorités publiques : ARS, ONF ...

Passages en force, procédures dérogatoires ... pour presque tout : agriculture, énergie, industrie, jeux olympiques ... Contournement des procédures d'urbanisme via les déclarations de projet. Possibilité d'anticiper les travaux sans attendre l'autorisation environnementale.

Présomption de RIIPM – raison impérative d'intérêt public majeur - pour faciliter les autorisations dérogatoires de destruction d'espèces protégées

Reculs sur la veille environnementale, sur les connaissances de l'état de l'environnement et sur la publicité faite à ces connaissances : modification de l'indice utilisé pour suivre les consommations de pesticides, traficotage des compteurs sur l'artificialisation des sols (cf les reculs concernant la loi Climat & Résilience sur le ZAN et les infrastructures exclues de la comptabilisation des surfaces artificialisées), projet de réforme des parcs nationaux, baisse de budget du ministère de l'Ecologie.

Recul sur la justice environnementale : fragilisation de l'OFB (ce qui rend plus difficile la démonstration des faits illégaux), réduction des délais de recours, diminution des possibilités de référé-suspension, criminalisation des activistes écolo, régularisation systématique pour les installations agricoles illégales, partialité grossière des parquets qui classent sans suite des plaintes pour destruction illégale de milieux protégés mais mettent en garde à vue prolongée et imposent de sévères contraintes d'éloignement pour des actions d'occupation de l'espace public ou de dégradations matérielles. Les pôles spécialisés « environnement » récemment créés n'ont pas encore, loin de là, compensé ces reculs.

Pour illustrer le changement d'époque en matière de justice, j'aime bien l'anecdote racontée par José Bové aux rencontres écolo de Die, janvier 2025. Des paysans du Larzac avaient séquestré des dirigeants de Lactalis pour revendiquer une augmentation du prix du lait. En fin de journée, il est décidé de libérer les « séquestrés » (aujourd'hui, on dirait les otages). Le préfet envoie les gendarmes pour récupérer le staff Lactalis. Les gendarmes arrivent ... et commencent par faire un tour en serrant la main de tous les paysans que, forcément, ils connaissaient. Aujourd'hui, le préfet enverrait le GIGN et des fourgons de gendarmes mobiles pour embarquer tous les « preneurs d'otage » avant des mises en examen salées.

Les régressions sont donc certaines. D'où cette tribune publiée en juin 2025 par un collectif de juristes et avocats : « *Le droit de l'environnement est mort, vive le droit à polluer !* ». Le constat est lucide, amer, sans concession : *le droit de l'environnement se meurt et avec lui tous les principes et les protections qu'il offrait tant bien que mal ; ce torpillage du droit de l'environnement se fait au profit d'une destruction toujours plus massive de nos terres ... les régularisations s'enchaînent sans fin ...*

Après tant et tant d'années d'actions militantes pour l'environnement, voilà où nous en sommes.

Bon. Que faisons-nous ? On arrête ou on continue ?

Si nous sommes là, à ce festival, ce n'est pas pour sombrer dans l'abattement ou la colère. Il nous faut aussi chercher s'il y a des signes, des traces de progrès. Pas simple, mais essayons !

La diversité est gage de robustesse, et, justement, la démocratie environnementale est l'enchevêtrement de dispositifs, règles et pratiques très divers, c'est pourquoi elle résiste malgré tout aux coups de butoir.

Reprenons la piste suggérée au début de cette intervention. L'Etat de droit est un pilier de la démocratie, mais la démocratie ne se réduit pas au droit. Et ce qui détruit l'environnement, ce

n'est pas directement le droit ou les non-droits, ce sont les projets, les actions, les comportements. C'est donc cela qu'il faut aussi examiner.

Que penser de ces « victoires » célébrées par la presse amie et par les camarades écologistes ?

Idée simple pour se rassurer, se dire que tout n'est pas perdu : recenser les « victoires de l'écologie ». Je n'aime pas ce mot guerrier, je le subis car il est utilisé fréquemment et y compris à FNE. Ce recensement des « victoires » a été fait par des médias que l'on peut classer dans la presse alternative, conscients de la sinistrose ambiante, soucieux de mobiliser ce qui reste de sympathisants et militants écologistes. Nous avons, par exemple, un numéro spécial de SILENCE, et récemment, un hors série de Socialter – dont je vous recommande la lecture. On y lit « *la fresque des victoires oubliées* », « *les 10 pires projets des Trente Glorieuses auxquels vous avez échappé* », « *le palmarès des luttes locales 2012 – 2024* » avec 15 victoires contre des infrastructures de transport, 17 victoires contre des entrepôts, supermarchés et centres commerciaux, 9 victoires contre l'élevage industriel et ainsi de suite dans des secteurs qui ont un impact significatif sur l'environnement : le tourisme, les carrières, l'énergie, la gestion des déchets, l'immobilier ...

Ces inventaires me laissent un goût amer. Il s'agit toujours de succès *contre* des projets. Comment peut-on appeler *victoire* ce qui consiste en fait à éviter une dégradation ?

L'asymétrie est flagrante entre les reculs et les soi-disant succès. D'un côté des régressions du droit et l'affaiblissement d'institutions avec comme fil conducteur de faciliter tout ce qui est espéré bon pour la croissance, quoi qu'il en coûte pour l'environnement. De l'autre, certaines infrastructures destructrices évitées, quelques projets arrêtés parmi tous les projets nuisibles. Petite recommandation aux amis : ne plus se gargariser des « victoires » ...

Si on en reste là, pas de doute : la période récente est pure régression.

Alors, est-ce que l'on peut quand même trouver des signes positifs ? Oui ! C'est mon hypothèse. On s'accroche ! Pour nuancer le tableau et y voir un peu de couleur, de lumière, il faut élargir le regard, ne pas rester accroché aux fluctuations du droit et revenir aux fondamentaux de la démocratie, à l'époque des **Lumières**.

A ce stade de l'exposé, remarquons que **Nous avons du mal à penser les changements environnementaux**. Il y a sans doute de multiples raisons à cela.

Les métaphores naturalistes ne manquent pas pour évoquer la situation que nous vivons. Comme de nombreux prédateurs, nous repérons surtout les mouvements et d'abord les changements brusques. L'animal en mouvement se voit mieux que l'animal immobile. Notre attention est attirée par la pierre qui tombe de la falaise, et non par chaque pierre de l'éboulis.

Les changements globaux sont difficiles à percevoir. C'est l'image bien connue : on voit l'arbre qui tombe, mais non la forêt qui grandit et s'étoffe. Restons en forêt : les scolytes voraces et la sécheresse prolongée provoquent le dépérissement de certaines essences et suscitent une recomposition des écosystèmes. L'arbre tombé au sol crée un espace de lumière et devient ressource pour des myriades d'insectes et micro-organismes.

Autre obstacle, culturel, qui gêne la perception des changements : nous sommes imprégnés par l'idéologie du progrès vu comme un changement continu, linéaire, inexorable. Or, l'évolution de la société (mieux vaut écarter prudemment le terme progrès) ne se fait pas ainsi.

L'histoire abonde d'alternances entre vaches maigres et vaches grasses, entre épisodes démocratiques et périodes régressives : République de Weimar puis le nazisme, maccarthisme puis Kennedy, Trump après Obama, Lula avant et après Bolsonaro ...

Se placer dans le temps long

Peut-être n'avons-nous pas la bonne échelle temporelle. Nous sommes imprégnés par la mémoire de nos années récentes ou, quand on vieillit, par nos années de jeunesse.

Comme nous avons la chance d'être dans un état de droit, nous avons parfois une fâcheuse tendance à ne voir que le droit, comme si celui-ci suffisait pour décrire le monde réel.

Et il se trouve que, pour l'environnement, ou plutôt pour le droit de l'environnement, il y eut des années fastes – ou que nous crûmes être des années fastes, une sorte de trentaine de glorieuses entre les années 80 et 2000 : lois Bouchardeau, loi Barnier, loi Bachelot après l'explosion d'AZF, inscription de la Charte de l'Environnement dans la constitution, lois du Grenelle de l'environnement. Le droit a beaucoup progressé sous l'influence de l'Europe : convention d'Aarhus, Directive Cadre sur l'Eau, directives Oiseaux et Habitats, règlement REACH sur les produits chimiques etc.

En fait, en restant sur ce point de vue du droit, les reculs ont démarré il y a une quinzaine d'années, disons 2011 avec « *l'environnement ça commence à bien faire* » de Sarkozy, au salon de l'agriculture. D'accord, 15 ans de régression, c'est beaucoup, c'est énorme

Le droit régresse sur les quinze dernières années, mais il n'y a rien d'irréversible. D'ailleurs, nous saluons régulièrement des décisions favorables de justice administrative. Il y en a eu sur l'A69, sur l'Affaire du siècle, sur la pollution de l'air, tout récemment sur les procédures d'autorisation des pesticides etc. Certes, ces décisions sont rarement suivies d'effets directs, rapides, mais elles contribuent à façonner le paysage, bien sûr en matière de droit, mais aussi plus largement d'un point de vue culturel en construisant une sorte de morale collective, ce qui est une des fonctions du droit.

La démocratie et le droit ne progressent pas de manière continue. Nous sommes bien placés, en France, pour le savoir. La République ne s'est pas imposée au premier coup. Depuis 1789, nous avons eu deux empires, une Restauration, un Etat collaborateur du nazisme, des coups de force, des guerres coloniales, des états d'urgence et nous ne sommes pas encore débarrassés du 49.3 L'esclavage n'a pas été aboli un jour heureux mais il a fallu plus de 50 ans entre la première abolition par la Convention en 1794 et l'abolition définitive, en France, de 1848.

Les régressions du droit de l'environnement que nous déplorons concernent, pour beaucoup, les avancées faites depuis les années 1990. Disons-nous que ces avancées n'étaient pas encore stabilisées, suffisamment inscrites dans la société, pour être pérenne. Par exemple, dans le cas des enquêtes publiques, les régressions viennent aussi, pour une part petite mais qui n'est pas négligeable, du fait que le public ne s'est pas vraiment approprié le sujet, la pratique de répondre aux EP n'est pas entrée dans les mœurs.

C'est aussi comme ça que l'on sauvera ce qui reste du droit de l'environnement : en le faisant vivre, en donnant de la publicité à ce qui se dit dans les instances de concertation, en répondant aux enquêtes publiques, en poursuivant sans relâche les pollueurs devant les tribunaux.

En tant que citoyens lambdas, nous sommes dépendants du droit en vigueur, mais nous pouvons **agir sur les moteurs de l'évolution du droit** : les rapports de force sociaux et politique qui se traduisent, in fine, dans les assemblées parlementaires ; le lobbying : nous pouvons soutenir ceux qui s'en occupent « dans notre ligne » (c'est-à-dire les assos et fédérations nationales) et soutenir les médias qui rendent visibles (démasquent, dénoncent) les lobbyings adverses.

Le droit évolue aussi suite aux accidents et catastrophes (Bhopal, Seveso, AZF, Erika, Xynthia ...). Là, à défaut de provoquer un accident (!), nous pouvons contribuer à rendre visible les catastrophes diffuses, silencieuses ... ce qui rejoint les activités de veille et de communication – et nous amène à un pilier de la démocratie : les connaissances, les sciences.

Les connaissances progressent

Bien avant d'avoir imaginé des procédures électives ou de concertation, avant même le principe de séparation des pouvoirs, les philosophes des Lumières ont pointé le rôle clé de la connaissance. *Knowledge is power* nous dit Francis Bacon dès le 16^{ème} siècle. Les encyclopédistes (Diderot et autres) avaient une visée démocratique – selon leurs références de l'époque (le citoyen est un homme blanc qui paie des impôts ...). L'intuition était juste et reste pertinente aujourd'hui. En termes modernes : l'information du peuple est un préalable à la démocratie, ce qui explique que les tyrans s'attaquent très vite aux médias et à l'éducation.

Ce point de vue de l'information, premier pilier démocratique, conduit, à mon avis, je suis prudent, à nuancer le panorama des régressions. L'étendue des connaissances et le pluralisme des opinions se portent plutôt bien, au moins en Europe. Certes, ça se discute. Il y a des prises de contrôle de grands médias par des intérêts privés, financiers. Certes, on voit, de par le monde, dans les dictatures et régimes fascisants, et aussi parfois en France, des tentatives pour affaiblir ou bannir des thèmes de recherche, contrôler le langage, interdire certains mots. Mais ces tentatives sont grossières, rapidement dénoncées, sauf dans les régimes fascistes bien installés (je ne donne pas d'exemple pour ne pas digresser). En Europe, la manipulation de la réalité ne peut être que partielle, limitée, temporaire, car les sociétés ont atteint des niveaux de conscience et des seuils de fluidité que je pense irréversible. Même Nestlé n'a pas réussi à planquer sa fraude sur l'eau, et pourtant l'entreprise avait le soutien de l'Elysée et, sans doute, d'une bonne partie de l'administration.

Sur ce domaine de l'information, je vous donne quelques exemples de changements positifs. La presse nouvelle, apparue depuis une dizaine d'années, est largement acquise aux idées écolos : Médiapart, Reporterre, Vert, AOC, le Média, Socialter ; les scientifiques sortent de leur tour d'ivoire et sont de plus en plus nombreux à mettre en question la prétendue neutralité de la science. Nous avons eu des tribunes de scientifiques contre l'A69, contre la loi Duplomb, ce qui est largement nouveau. Nous avons la création récente du mouvement Scientifiques en rébellion, nous avons les Naturalistes de la Terre qui accompagnent le Soulèvement de la Terre.

On peut même aller plus loin. Je l'ai vu à FNE Isère, je le vois au comité de massif des Alpes, **sur de nombreux sujets, la bataille culturelle est en train d'être gagnée**. La base de l'administration, les fonctionnaires qui instruisent les dossiers et les premiers niveaux hiérarchiques (chefs de service) sont, en grande majorité, acquis aux enjeux sur la protection de la ressource en eau, la préservation des sols, les économies d'énergie, la lutte contre les îlots de chaleur, le besoin de favoriser les mobilités actives ... Bien sûr, les directeurs d'administration et les préfets veillent au grain et maintiennent la ligne productiviste,

extractiviste, le soutien inconditionnel à l'agrochimie et à tout ce que nous combattons, mais je pense que ce serait une erreur d'ignorer ou de nier les transformations en cours au sein de l'Etat et des collectivités locales, quelles que soient les couleurs partisanes des majorités élues.

Je peux citer aussi le cas des commissaires enquêteurs, corps conservateur s'il en est. Il faut lire les contorsions discursives et les arguties utilisées pour conclure à des avis favorables sur des sujets indéfendables comme l'A69 ou le projet CIGEO sur le stockage des déchets nucléaires. Le contenu des rapports montre, à tout lecteur sérieux et honnête, que les projets ne tiennent pas la route du point de vue de l'environnement. Même des commissaires enquêteurs se voyant comme fidèles serviteurs de l'Etat sont obligés de le reconnaître, ce qui ne les empêche pas d'écrire des conclusions inverses, mais c'est un autre problème.

Il demeure que le point de vue écologique prend bien souvent le dessus dans les controverses argumentées, ce qui ne suffit pas à emporter les décisions car les rapports de force nous sont défavorables. Mais il faut avoir conscience de ce point fort, qui continue à se renforcer : les connaissances progressent sur les questions écologiques, les opinions se transforment en faveur des idées écologiques, le monde ancien ne se maintient que par l'inertie de la société et le rapport de force.

Il n'est pas anodin que **de nombreuses régressions de droit visent en fait à cacher la poussière sous le tapis, à éviter que les faits, les connaissances, la réalité des situations ne soient portées à la connaissance du public et discutées.** Supprimer une évaluation environnementale, supprimer une enquête publique, supprimer la consultation d'un CODERST, affaiblir l'OFB, réduire le rôle d'un juge administratif, à chaque fois, c'est d'abord essayer d'opacifier les décisions. Les décideurs, politiques ou économiques, connaissent bien les effets délétères sur l'environnement des aménagements routiers ou de l'agriculture chimique. Ils savent que le modèle économique actuel (en résumé : focalisation sur la croissance du PIB, technosolutionnisme, capitalisme) ne résisterait pas longtemps ou, a minima, serait terriblement fragilisé, en cas de mise à plat sérieuse, pluraliste, sincère, documentée des avantages / inconvénients des différentes alternatives disponibles.

On le voit aussi en quittant la démocratie environnementale pour s'intéresser à d'autres sujets de société : la réforme des retraites, la loi Duplomb, le choix du premier ministre ... beaucoup de décisions récentes sont passées en force, en évitant au maximum les débats qui, inévitablement, si j'en crois mes lectures de la presse mainstream et de la presse alternative, auraient donné l'avantage théorique (sur le plan des idées) aux opposants.

Ce focus sur la transparence, sur la diffusion et la visibilité des connaissances et opinions, nous donne une clé de lecture sur le passé récent et une piste d'action pour la suite.

En regardant dans le rétroviseur, il n'y a pas de tendance unique de dégradation de l'environnement, mais des évolutions et transformations multiples, chaotiques, diffuses ... Ne soyons pas victime de simplisme, ce qu'on pourrait appeler le syndrome du PIB et de la croissance : un seul indicateur pour tout voir !

Deux exemples.

Qualité de l'air : nous avons moins d'oxydes d'azote et de particules fines d'origine industrielle, résidentielles ou des transports, mais + d'ozone, de l'ammoniac issu de l'épandage d'engrais, des sables du Sahara plus fréquents et, dans la vallée du Rhône, des pollens d'ambrosie allergènes. Si on veut conclure « la tendance est bonne – ou non », il faut territorialiser et préciser la saison. Bref, tout dépend de la situation considérée.

Qualité de l'eau : on se baigne maintenant dans la Seine, la Drôme est bien plus propre qu'il y a 30 ans. L'interdiction du phosphate dans les détergents se traduit bien par la diminution des concentrations en phosphore, la pollution organique diminue. Et en même temps la qualité de l'eau du robinet se dégrade, de nombreux forages doivent être abandonnés, les PFAS, les pesticides et les plastiques sont partout ... il n'y a pas de tendance unique, c'est normal, nous sommes dans des systèmes complexes et vivants.

Pour agir, pour l'environnement comme pour d'autres causes, chacun peut s'impliquer dans la diffusion des connaissances et des opinions : lire et parler de ce qu'on a lu, soutenir la presse alternative, répondre aux consultations et enquêtes publiques, manifester, pétitionner, organiser un festival sur l'avenir au naturel ... Les moyens d'action sont innombrables et tout le monde peut trouver chaussure à son pied.

Le plus grand danger que court la démocratie est d'être abandonnée, de guerre lasse, par les citoyens. Les tyrans, les accros du béton et du glyphosate n'attendent que cela. Peut-être aurais-je dû commencer cette conférence par la lecture de la « *Servitude Volontaire* » de La Boétie (1574) ...

... ou par un autre auteur de la même époque : Machiavel qui décrit assez bien les méthodes des gouvernements d'aujourd'hui. Autant le savoir, non pour copier, mais pour y répondre.

Comment procède le pouvoir dominant ? Il active principalement trois leviers : propagande, rapport de force, mise devant le fait accompli.

En **réponse à la propagande**, nous misons sur la diffusion des connaissances, l'éducation populaire, la valorisation des sciences, la délibération et la promotion de valeurs communes.

Le rapport de force nous est globalement défavorable, ce qui doit inciter à une **réflexion stratégique**, que chacun peut faire à son niveau, à titre individuel ou collectif : connaître ses forces et faiblesses, conscientiser ses aspirations (c'est l'équivalent des priorités stratégiques des politiques), prioriser ses domaines d'action (je préfère écarter la notion d'objectif), chercher des partenaires, agir en situation, sur le terrain, en tenant compte des circonstances, en saisissant les opportunités.

Quant à **éviter le fait accompli**, c'est-à-dire l'irréversible, il me semble que c'est la mission que se donnent les activistes sur le terrain, les militants *contre* les grands projets d'infrastructure ou *pour* la sauvegarde d'espèces menacées, les juristes qui déposent des référés-suspension.

Au final, ce sont la **pluralité des approches** et la **diversité des engagements** qui, dans le temps long, feront cahoter le monde dans des directions favorables à la vie.

Surtout, et ce sera ma conclusion, nous avons un bel atout pour **gagner ... en sérénité** : nous savons que la nature se défend aussi elle-même, se régénère toute seule et n'a pas besoin des humains. La stratégie s'accompagne de sagesse.

La nuit n'est tombée que pour ceux qui se sont laissés tomber dans la nuit. Pour les vivants, le soleil est neuf chaque jour. [Héraclite]